



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Procurations: 02

Séance du 31 mars 2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM

sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire

Présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Béatrice TREIL, Arny EYERMANN, Justine HEITZ, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN-MARQUES, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Rolph RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Michel URBAN

Membres absents excusés :

Mme Marianne PETER a donné procuration de vote à M. Jean-Luc JOACHIM
Mme Martine SCHWACH « à Mme Pia JUNGER
M. Patrick LUTZ.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 3 Mars 2017
3. Communications diverses
4. Droits de préemption urbain
5. Demande de subvention 2017 transmise par :
→ la PEEP Geudertheim pour une prise en charge de l'animation lors du carnaval des enfants
6. Fixation des indemnités de fonction des élus
7. Acquisition propriété située au 37, Rue Sainte Maison
8. Réalisation d'un emprunt : acquisition propriété Greder
9. Fixation des taux des taxes communales 2017
10. Vote du budget primitif 2017
11. Constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Vendenheim, Bietlenheim, Geudertheim, Hoerdet et Weyersheim (CIAF)
12. ATIP – approbation de convention
- Divers

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Rolph RIEDINGER, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu de de la séance du 3 Mars 2017

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 3 Mars 2017.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté *à l'unanimité*.

3. Communications diverses

a. Monsieur Pierre GROSS

10+11/03/2017 : Entretien avec les propriétaires Zone UB5 – Lotissement les Coteaux

15/03/2017 : Réunion CAF (Commission Aménagement Foncier)

17/03/2017 : Conseil Ecole Elémentaire

24/03/2017 : Commission Finances

Assemblée Générale Comité des Fêtes

25/03/2017 : Plantation arbres – nouveau-nés 2016

27/03/2017 : Bureau CCBZ

30/03/2017 : CCBZ - Gemapi

Agenda

01/04/2017 : Nettoyage de Printemps

02/04/2017 : Loto Bingo Football Club

Bourse aux vélos PEEP

19/04/2017 : Soirée Remise des Prix Fleurissement pour la 3^e fleur

27/04/2017 : Réunion publique

22/04/2017 : Bal des Asperges

23/04/2017 : 1^{er} Tour Elections Présidentielles

01/05/2017 : Fête des Fleurs

05/05/2017 : Prochain Conseil Municipal

b. Madame Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

04/03/2017 : Journée commissions réunies du Conseil Intercommunal des Jeunes

06/03/2017 : Commission bâtiments

09/03/2017 : Réunion de municipalité

15/03/2017 : Réunion de la commission communale d'aménagement foncier

Commission communication

17/03/2017 : Conseil d'école élémentaire

20/03/2017 : Réunion gestion périscolaire

24/03/2017 : Echange avec la directrice de l'école élémentaire

Commission finances

Conseil d'école maternelle

25/03/2017 : Réunion de la 2^e commission du Conseil Intercommunal des Jeunes

29/03/2017 : Réunion de travail avec SAMOP pour l'étude de programmation du pôle enfance

Commission communication

c. Madame Béatrice TREIL

06/03/2017 : Commission Bâtiments
09/03/2017 : Réunion municipalité
10/03/2017 : Étude aménagement avec l'entreprise Wolff pour la petite rue de l'Église
11/03/2017 : Dîner-concert Société de musique
12/03/2017 : Tour du ban communal
13/03/2017 : Mise en place grillage dans la parcelle 3, emplacement prévu « arbres - nouveau-nés 2016 »
15/03/2017 : Basse-Zorn à l'an vert : décoration de cette manifestation
RdV avec Fredon (zéro pesticide)
Commission remembrement GCO
Commission Communication
17/03/2017 : Broyage des branchages par l'Ets Wolff dans la parcelle des nouveau-nés 2016
19/03/2017 : Concert Chœur de la Zorn
20/03/2017 : Conseil communautaire
21/03/2017 : Réunion GCO avec Jean-Luc
23/03/2017 : Aménagement de la parcelle des nouveau-nés avec Jean-Luc
24/03/2017 : Commission Finances
25/03/2017 : Plantation arbres - nouveau-nés 2016
28/03/2017 : Préparation jachère fleurie piste cyclable avec Jean-Luc
29/03/2017 : Commission Communication
30/03/2017 : Commission DDmarche
31/03/2017 : Conseil municipal

d. Monsieur Jean-Luc JOACHIM

06/03/2017 : Rdv avec des entreprises pour l'aménagement du sous-sol du Waldeck
Réunion de la commission bâtiments
07/03/2017 : Rdv avec le service de prévention pour vérifier la sécurité de la salle polyvalente
11/03/2017 : Permanence Mairie
13/03/2017 : } Travaux en forêt pour finaliser la parcelle pour la plantation d'arbres des
17/03/2017 : } nouveau-nés en 2016
21/03/2017 : Réunion pour le GCO
24/03/2017 : Commission des finances
Assemblée générale du syndicat des agriculteurs
25/03/2017 : Matinée pour la plantation arbres - nouveau-nés 2016

e. Monsieur Yves OHLMANN

04/03/2017 : RDV relatif à la location de la salle polyvalente
05/03/2017 : Démontage piste de danse
06/03/2017 : Réunion commission bâtiments
08/03/2017 : RDV avec Mme Frieden (Ets Losberger) à Brumath
09/03/2017 : Réunion d'informations à la Gendarmerie de Brumath
24/03/2017 : Assemblée Générale du Comité de Fêtes

g. Michel URBAN

31.03.2017 : Rdv avec la Société F2E-2A qui pourrait intervenir à Geudertheim dans le cadre d'une meilleure équité fiscale liée à la mise à jour des bases locatives.

4. Droits de préemption urbain

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie	Acquéreurs
01	M. Charles ALTHERR et Mme Marlène GISSELBRECHT 71, Rue du Général de Gaulle Geudertheim	Rue des petits champs	4 – 70	1,83 ares	M. Thierry ALTHERR 71, Rue du Général de Gaulle 67170 Geudertheim
02	M. et Mme Roland GLATH, Mme Christianne LEOPOLD, M. Roger GLATH pour chacun 1/3 14, rue des Ormes Duppigheim	2 Rue des Potagers	12 – 30	1,52 ares	M. René Alphonse SIQUOIR 1, rue du Lin 67150 Limersheim
03	M. MANCINI Julien et Mme JOACHIM Elsa 25, Rue des Vanneaux Geudertheim	25, rue des Vanneaux	41-739/155	0,09 ares	M. Christophe SCHULTZ 27, rue des Vanneaux 67170 Geudertheim

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide :**

** de ne pas faire valoir son droit de préemption* pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Demande de subvention 2017 transmise par :

→ **la PEEP Geudertheim pour une prise en charge de l'animation lors du carnaval des enfants**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la PEEP de Geudertheim, par courrier déposé au secrétariat de la mairie le 10 mars 2017, a sollicité la commune pour une subvention dans le cadre de l'organisation de son carnaval pour enfants ayant eu lieu le dimanche, 12 mars 2017. M. le Maire et M. Yves OHLMANN, adjoint en charge des affaires « sports et culture », précisent que la Commune n'a jamais donné suite à ce genre de demande.

Ils proposent de réunir la commission sportive et culturelle prochainement afin de redéfinir les modalités d'octroi de subvention aux associations locales, puis de les en informer par écrit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

** émet un avis défavorable* à la demande de la PEEP de Geudertheim pour une prise en charge de l'animation du carnaval des enfants.

**ADOpte AVEC 17 VOIX POUR
et 1 ABSTENTION**

6. Fixation des indemnités de fonction des élus

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017 l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique brut 1022 (indice majoré 826) remplace l'indice 1015 (indice majoré 821).

Dans le prolongement, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'indice terminal de la fonction publique devient l'indice brut 1027 (indice majoré 830).

Le relèvement de cet indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique a une incidence sur le calcul des indemnités de fonctions des élus locaux.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2014 pour être en concordance avec les nouveaux textes ;

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification de l'attribution des indemnités des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
* **décide** qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les taux et montants des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et Conseiller Municipal délégué sont fixés comme suit :

→ Maire à 43 %	}	de l'indice brut terminal.
→ Adjoints à 15 %		
→ Conseiller Municipal Délégué à 7,5 %		

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Acquisition propriété située au 37, Rue Sainte Maison

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Andrée MUHL, propriétaire de la maison située au 37, Rue Sainte Maison, souhaite vendre ce bien d'une contenance de 1,60 ares. Avant d'entreprendre d'autres démarches, Mme Andrée MUHL souhaite savoir si la commune de Geudertheim était intéressée par la transaction.

En effet, un droit de priorité au profit de la commune a été inscrit dans l'acte de vente du 29 Mai 2009 ayant eu lieu entre M. Marcel MUHL et Mme Andrée MUHL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **décide** d'acquérir la propriété située au 37, Rue Sainte Maison, cadastrée section 4 N°41 d'une contenance de 1,60 ares sur la base de 70 000 € (soixante-dix mille euros)

* **décide** de confier la rédaction de l'acte de vente y afférent au Cabinet Valérie BIRY, notaire à Weyersheim

* **autorise** M. le Maire à signer tous les documents liés à cette transaction

* **dit que** les crédits nécessaires au paiement de la transaction et des honoraires du notaire seront inscrits au budget primitif 2017 – section d'investissement – programme 147 « acquisition de terrain » - article 2111 « terrains »

ADOpte A L'UNANIMITE

8. Réalisation d'un emprunt : acquisition propriété Greder

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Locales Territoriales, notamment son article L2337-3,

VU la délibération du 27 janvier 2017 portant acquisition de la propriété située au 81, Rue du Général de Gaulle,

VU les propositions de prêt réceptionnées portant sur un montant de 200 000 € d'une durée de 7 ou 10 ans,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2017,

VU le projet de budget primitif 2017,

CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

après en avoir délibéré, **décide** :

* **de contracter** auprès de la Caisse d'Epargne à Strasbourg un emprunt d'un montant total de 200 000 € (deux cent mille euros) au taux fixe de 0,62 % pour une période de 7 ans, à échéance constante et trimestrielle

* **de prendre acte** des frais de dossier chiffrés à 200 €

* **d'autoriser** M. le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. Fixation des taux des taxes communales 2017

Le Conseil Municipal,
VU l'avis de la Commission des Finances réunie les 23 février 2017 et 24 mars 2017,
VU le projet de budget primitif de l'année 2017 et les projets d'investissements à venir ;

- **décide** de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2017
- **maintient** les taux des taxes communales pour l'exercice 2017, comme suit :
 - * **14,64 % pour la Taxe d'Habitation**
 - * **7,24 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**
 - * **48,34 % pour la Taxe Foncière pour les Propriétés Non Bâties**
 - * **17,35 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises**

ADOpte A L'UNANIMITE

10. Vote du budget primitif 2017

M. le Maire présente le budget primitif pour 2017 au vote du Conseil Municipal, celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 023 200 €	3 023 200 €
Investissement	2 089 500 €	2 089 500 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- **décide** d'adopter le budget primitif 2017 tel que proposé ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. Constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Vendenheim, Bietlenheim, Geudertheim, Hoerd et Weyersheim (CIAF)

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 8 février 2017, M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection de propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de **VENDENHEIM, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, HOERDT et WEYERSHEIM**.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 4 mars 2017 soit depuis plus de 15 jours, et a été inséré dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 7 mars 2017.

1. Désignation d'un représentant de la Commune :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *désigne* :
M. Pierre GROSS, Maire, pour représenter la Commune de Geudertheim au sein de la CIAF

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Election des 2 propriétaires « titulaires » de biens fonciers non bâtis dans la commune

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

- ▶ M. Charles WEIL
- ▶ Mme Martine OHLMANN
- ▶ M. Michel URBAN

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 18 la majorité requise est de 10 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis **Election des 2 propriétaires titulaires :**

Ont obtenu au premier tour :

Michel URBAN	17 voix
Charles WEIL	18 voix

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis. **Election d'un propriétaire suppléant :**

A obtenu au premier tour :

Martine OHLMANN 18 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun des candidats, ceux-ci ont été proclamés élus et déclarés faire partie de la CIAF VENDENHEIM, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, HOERDT et WEYERSHEIM

En l'occurrence, la Commune de Geudertheim sera représentée par :

Le Maire
ou 1 Conseiller Municipal

Pierre GROSS

" Titulaires " 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis

Michel URBAN 37, Rue Hornwerck
Charles WEIL 1, Rue du Moulin

" Suppléant " 1 propriétaire de biens fonciers non bâtis

Martine OHLMANN 117, Rue du Général de Gaulle
--

12. ATIP - Approbation de convention

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de GEUDERTHEIM a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 20 Mars 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

L'assistance pour la réalisation de la mise à jour des Servitudes d'utilité publique du PLU consiste :

- au niveau technique, à produire les plans nécessaires, à articuler les collaborations des différents acteurs et à constituer le dossier de mise à jour,
- au niveau administratif:
 - o à rédiger les projets de décisions (arrêté de mise à jour ...).
 - o à procéder aux insertions légales et aux diffusions qui font partie intégrante de cette mission.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2017 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'appui relative à la création du Plan des servitudes d'Utilité Publique (SUP).

*Cette mission d'appui porte sur la procédure de **mise à jour des annexes relatives aux Servitudes d'Utilité Publique de GEUDERTHEIM** relative au périmètre de deux cent mètres autour de la zone d'exploitation du centre de stockage de déchets ultimes de WEITBRUCH exploité par le SMITOM de HAGUENAU-SAVERNE et correspond à cinq demi-journées d'intervention.*

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

* **approuve** la convention relative à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération concernant :

la procédure de mise à jour de l'annexe relative aux Servitudes d'Utilité Publique (SUP) du plan local d'urbanisme de GEUDERTHEIM relative au périmètre de deux cent mètres autour de la zone d'exploitation du centre de stockage de déchets ultimes de WEITBRUCH exploité par le SMITOM de HAGUENAU-SAVERNE , correspondant à **cinq demi-journées d'intervention**

* **prend acte** de ce que par décision du comité syndical de l'ATIP, la contribution à **la demi-journée** s'établit actuellement à **300 €**.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 31 Mars 2017
Le Maire



[Handwritten signature in blue ink]



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Procurations: 02

Séance du 31 mars 2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM

sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire

Présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Béatrice TREIL, Arny EYERMANN, Justine HEITZ, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN-MARQUES, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Rolph RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Michel URBAN

Membres absents excusés :

Mme Marianne PETER a donné procuration de vote à M. Jean-Luc JOACHIM
Mme Martine SCHWACH « » à Mme Pia JUNGER
M. Patrick LUTZ.

Divers

*** M. le Maire informe que :**

- les travaux d'entretien des chemins démarreront le mercredi 05/04/2017 par le Parc d'Erstein
- la maintenance de l'aire de remplissage est prévue le 3 avril 2017.

*** Coulées d'eaux boueuses :**

M. le Maire informe également :

« Le SDEA ayant la compétence GEMAPI et la DDT considèrent que le dossier « *bassins de rétention/coulées d'eaux boueuses* » à Geudertheim est à traiter dans son ensemble dans le cadre de la loi sur l'eau. Or, à l'heure actuelle, l'affaire est bloquée par la non-maîtrise foncière globale des emprises du projet, l'un des bassins de rétention prévu se situant sur une parcelle appartenant aux consorts LUTZ qui s'opposent à vendre la partie de parcelle rentrant dans l'emprise. »

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 31 Mars 2017
Le Maire

